

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Censfort, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire fin courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

LE COMMERCE SUISSE

Les ministres se sont présentés hier devant la commission des douanes, pour défendre le projet de traité avec la Suisse préparé pendant les vacances parlementaires. Cette entrevue ne paraît pas devoir être suivie de résultats bien heureux. Les commissaires, convaincus qu'ils ne peuvent se tromper, semblent garder leur conviction et leur attitude opposante.

Ils sont d'ailleurs soutenus, dans cette voie, par la presse protectionniste qui ne leur marchand pas ses exhortations.

Au cours de cette campagne, les organes de ce parti économique nous décochent quelques traits en passant. On a commis l'imprudence de dire que la Suisse fabriquait du fromage de Gruyère et de l'horlogerie, et la *Revue économique* accuse les libre-échangistes de ne pas lire le tarif des douanes. On a parlé de broderies de soie sur soie dont la Suisse envoie des modèles remarquables à toutes les expositions, et la même revue fait suivre cette dénonciation d'un point d'interrogation qui trahit son ignorance et son scepticisme.

Peut-être serons-nous plus heureux aujourd'hui en essayant de prouver que le commerce de la Suisse n'est pas une quantité négligeable.

Il est hors de doute déjà que la Suisse nous prend pour plus de deux cent millions de marchandises, tandis qu'elle ne nous en livre que pour cent millions. Il est avéré également que la Suisse reçoit de nous chaque année pour quarante-cinq millions de produits agricoles. Le rapport que M. Carteron, consul de France à Bâle, vient d'adresser à M. Jules Roche arrive à point pour nous démontrer que la valeur commerciale de la République voisine laisse espérer que les transactions avec elle peuvent devenir plus importantes encore.

Les principales marchandises qui alimentent le commerce de la Suisse sont : les céréales, le sucre, les soieries, la rubannerie avec leurs accessoires et les machines. Ce sont les produits qui donnent lieu aux échanges les plus actifs.

La production en sucre a atteint 6 millions 233,418 tonnes, dans lesquelles entrent 2,527,851 tonnes de sucre colonial. La Suisse n'ayant pas de colonies, il faut bien qu'elle achète ce sucre à ses voisins.

L'industrie de la soie a subi un ralentissement en 1891 ; le même fait s'est d'ailleurs répété en France et en Italie. Cependant, à Bâle seulement, il a été travaillé 390,327 kilogrammes de soie.

La filature de la Schappe a donné de mauvais résultats en 1891, en Suisse comme partout.

Il est toutefois à remarquer que les traités passés par la Suisse avec l'Allemagne et l'Autriche ont amené aucune amélioration dans l'industrie de la soie.

Pour les machines, il n'en est pas de même que pour la soie. La réputation des maisons suisses est bien établie par la qualité de la matière qu'elles em-

ploient et le soin qui préside à la fabrication. C'est l'établissement d'Erlikon qui a fait, à la dernière Exposition de Francfort, la grande expérience de transmission de la force par l'électricité qui eut tant de retentissement.

Mais, pour faire des machines, il faut des métaux. C'est ainsi que l'importation en Suisse des fers bruts, vieux fers et fonte a atteint, en 1891, 41,654 tonnes. L'importation des fers laminés, tuyaux, tôles, s'est élevée à 113,260 tonnes d'une valeur de 26,400,000 francs environ. Sur ces quantités, 91,190 tonnes venaient d'Allemagne, 12,639 de France et le reste de Belgique, d'Angleterre et d'autres pays.

Le commerce avec la Suisse est donc important et vaut bien la peine que l'on fasse quelques efforts pour développer ou tout au moins conserver les relations commerciales que l'on a liées avec elle. Si l'on pouvait enlever à l'Allemagne la fourniture de quelques milliers de tonnes de métaux et y faire entrer une bonne partie du sucre de nos colonies, on aurait autant protégé les deux industries de la métallurgie et de la sucrerie qu'en élevant à notre frontière une barrière des douanes infranchissable.

Peut-être la commission de la Chambre finira-t-elle par le comprendre. Peut-être finira-t-elle par défendre les véritables intérêts du pays.

La Politique

Depuis le commencement de la grève de Carmaux, nous n'avons pas varié dans notre appréciation sur les agissements de la Compagnie : c'est elle qui porte la responsabilité du conflit.

Mais, à l'heure actuelle, après la sentence d'arbitrage et la discussion qui a eu lieu à la Chambre à propos de la proposition d'amnistie, il ne s'agit plus de débattre les torts passés ; la question est d'envisager la conduite à tenir, dans l'intérêt même des mineurs.

Pour des raisons pratiques, la grève doit cesser, dans l'intérêt des grévistes. Théoriquement, le principe de l'arbitrage, qui est un instrument d'apaisement social, se trouverait irrévocablement compromis si la décision de l'arbitre accepté par les parties en présence est définitivement foulée aux pieds.

En outre, on peut dire que les ouvriers ont obtenu un semblant de gain de cause quant à l'origine de la grève, puisque la Compagnie est obligée de remettre sur ses contrôles le nom de Calvignac qu'elle avait chassé.

Il y a pour les travailleurs un avantage sérieux dans le présent, et plus probablement dans l'avenir, à prendre acte d'une décision qui limite le droit du patron en face de son employé et qui crée la situation nouvelle d'ouvrier en congé.

Enfin, l'amour-propre des mineurs peut se dire satisfait, puisque la Compagnie a dû subir un arbitrage, alors que, dans le début, elle se prétendait souverainement maîtresse chez elle et repoussait toute immixtion dans ses affaires.

Pratiquement, les motifs en faveur de la reprise du travail ne sont pas moins puissants.

Le ministre des travaux publics a, du haut de la tribune, promis la grâce des condamnés d'Albi, si la grève cesse ; et cette grâce sera suivie sans doute de la reprise de tous les mineurs par le futur directeur, car il est de notoriété que M. Humbert ne gardera pas sa situation.

Nous faisons donc des vœux pour la fin de la grève ; tout en regrettant qu'on ait ajourné la grâce, au lieu de la faire coïncider avec la sentence arbitrale.

L'arbitre, M. Loubet, aurait été bien inspiré en faisant adopter cette mesure

par le président du conseil, qui n'a rien à lui refuser.

C'était le cas de ne pas se dédoubler.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 29 octobre.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

On assure que le prochain mouvement administratif paraîtra lundi matin. A ce propos, on annonce que M. Dèfès, nommé récemment préfet des Bouches-du-Rhône et non encore installé, recevrait une autre destination.

DEUX EXPLORATEURS FRANÇAIS

Le *Matin* dit qu'il résulte d'une lettre reçue par l'état-major général de la guerre, MM. Martinière-Collin et de Bonnel, ont parfaitement réussi dans la mission qu'ils ont accomplie au Soudan.

MORTS POUR LA PATRIE

Il résulte d'une note officielle communiquée par l'état-major général de la guerre que les militaires en garnison à Forbach sont actuellement employés à l'exhumation des restes des soldats tombés le 6 août 1870. On a décidé de réunir les ossements dans une tombe commune sur le Ban de Suring. Le rapport mentionne ce fait que certaines parties des uniformes, notamment la builette, sont encore bien conservées et que l'on a trouvé quelques sommes en or dans plusieurs bourses de soldats français.

LA RUSSIE ET LE VATICAN

Londres, 29 octobre.

On mande de Rome au *Standard* : « La prochaine visite du grand duc Serge au pape prouve que l'entente de la Russie et du Vatican est le corollaire de la politique francophile du Vatican. »

OUVRIERS MINEURS GRACIÉS

Le ministre de la justice vient d'informer M. Basly que le président de la République avait décidé d'accorder la grâce à un certain nombre d'ouvriers mineurs condamnés à l'occasion des troubles de Lens et de Liévin.

On se souvient que lors de son voyage à Lille, M. Carnot avait déjà fait bénéficier d'une mesure de clémence la plupart de ces ouvriers.

LA SÉVÉRITÉ DU CZAR

Nous avons parlé, il y a quelques semaines, d'une scène des plus violentes qui avait eu lieu entre les généraux Zviestvoneff et Rippenkamp. Le czar vient de prendre contre eux des mesures de la plus extrême sévérité.

Le général Rippenkamp, qui a plus de soixante ans, est remis dans les rangs de l'armée en qualité de simple soldat ; son adversaire est chassé de l'armée et dégradé de tous ses titres.

LA PASSE DU DANUBE

Bucharest, 29 octobre.

Le vapeur russe *Oiga*, de la Compagnie Gagarine, voulant passer l'embouchure du Danube sans avoir demandé l'autorisation, quatre coups de canon, deux à blanc, ont été tirés. Le vapeur s'est alors arrêté.

UN CONSUL CONDAMNÉ

Copenhague, 29 octobre.

M. Ryder, consul des Etats-Unis, a été condamné à dix huit mois de travaux forcés pour vol, escroquerie et faux.

Nouvelles Militaires

Paris, 29 octobre.

L'armée tout entière attend, avec la plus vive impatience, le projet de la loi des cadres, du projet de révision de la loi des cadres, projet dû à l'initiative du ministre de la guerre.

Par suite de remaniements demandés par le conseil supérieur de la guerre, nous croyons que ce projet ne pourra être effectué avant la fin du mois de novembre. Dans ces conditions, la discussion sur la future loi des cadres sera très vraisemblablement renvoyée à la prochaine session.

sion, au grand désespoir des intéressés et de M. de Freycinet lui-même.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que les Allemands vont augmenter de deux mille officiers les cadres de leur armée, et qu'il serait très dangereux de nous laisser distancer.

Le général de division Riff, chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris, a demandé un commandement actif ; il est probable qu'il sera appelé, au mois de janvier, au commandement de la 30^e division d'infanterie, en remplacement du général Gallimard, qui prendrait le commandement de la division de Compiègne.

Plusieurs noms ont été mis en avant pour les importantes fonctions de chef d'état-major du gouvernement de Paris, parmi lesquels ceux des généraux Campionnet, chef d'état-major du 18^e corps d'armée ; Tysseyres, chef d'état-major du 17^e corps d'armée ; Gossart, chef d'état-major du 2^e corps d'armée, et du colonel Rau, chef d'état-major du 4^e corps d'armée.

Le colonel Rau sera promu au grade de général de brigade au mois de décembre prochain.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 octobre.

Le conseil des ministres s'est occupé, ce matin, de l'organisation de l'armée coloniale.

Le gouvernement combattra le texte de la commission sénatoriale et soutiendra le rattachement de cette armée au ministère de la guerre afin de former le 20^e corps d'armée.

M. Bourgeois a fait part des réclamations de la municipalité de Paris au sujet des dépenses de l'instruction primaire.

LES CONDAMNÉS DE CARMAUX

Le gouvernement reste, dans l'affaire de Carmaux, sur le terrain où il s'est placé, c'est-à-dire qu'il est disposé à proposer au président de la République d'user de son droit de grâce en faveur des condamnés du tribunal d'Albi, mais après la reprise du travail et seulement à ce moment. Quant à la réintégration des ouvriers grévistes, elle dépend uniquement de la Compagnie.

La Grève de Carmaux

Carmaux, 29 octobre.

Les grévistes ont fait, dans la matinée, leur patrouille habituelle auprès des puits. Il n'y a eu aucun incident. Il est inexact que la Compagnie ait fait afficher la réouverture de ses portes. Elle est prête à recevoir les ouvriers quand ils voudront reprendre le travail.

Paris, 29 octobre.

MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand partent ce soir, à 7 h. 45, pour Carmaux.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Une manifestation. — Les délégués de la Ligue au Palais-Bourbon.

Paris, 29 octobre.

La réunion d'hier

Hier soir a été tenue à la Bourse du travail une réunion organisée par la Ligue contre les bureaux de placement. M. Lachize, député du Rhône, y assistait.

Des discours très violents ont été prononcés.

La réunion a décidé que les membres du congrès se réuniraient en masse aujourd'hui à la Chambre et qu'une délégation de dix membres y sommerait les députés d'avoir à supprimer les bureaux de placement. M. Lachize se mettra à la tête de la manifestation.

En outre, l'ordre du jour voté portait que si les membres de la Ligue n'obtiennent pas satisfaction de la Chambre des députés, ils ne s'adresseront plus aux pouvoirs publics et ne chercheront désormais à employer que les moyens révolutionnaires.

Au Palais-Bourbon

Les délégués de la Ligue contre les bureaux de placement étaient soixante. Le cortège est parti de la Bourse du travail. Au moment où il est arrivé près de la place de la Concorde, à l'angle de la rue Saint-Plo-

rentin, deux à trois cents manifestants, qui étaient venus place de la Concorde et qu'on avait refoulés dans le jardin des Tuileries, se sont précipités vers lui en criant et sifflant. Les délégués se sont portés à leur rencontre en leur disant :

— Du calme, ne poussez pas de cris !

Au même instant, M. Bacot, officier de paix, en costume civil, a fait barrer la rue de Rivoli par un cordon de gardiens de la paix, et le chapeau à la main, s'est avancé au-devant des manifestants.

— Vous voyez, leur a-t-il dit, que je suis en costume civil pour que vous ne supposiez pas qu'il y a provocation de notre part. J'ai l'ordre de ne pas laisser pénétrer que cinq délégués ; que les autres se retirent tranquillement.

Il en a cependant laissé passer dix : neuf hommes et une femme. Ils ont été introduits par M. Antile Boyer, député socialiste, qui les a conduits dans une des salles réservées pour la réception du public.

Ils ont été reçus par MM. Roy, président, Dubois, rapporteur, Mathé et Baulard, membres de la commission des bureaux de placement.

M. Roy dit aux délégués que le rapport a été déposé depuis longtemps et que la commission aurait demandé la mise à l'ordre du jour si elle n'avait eu l'obligation d'entendre M. Loubet dont le cabinet s'est formé après le dépôt du rapport. La commission compte entendre M. Loubet la semaine prochaine, puis elle demandera l'inscription du projet à l'ordre du jour de la Chambre.

Les délégués se sont alors retirés. Aucun incident ne s'est produit.

Autour du Parlement

Paris, 29 octobre.

Le traitement de M. Massicault

M. Vieillard a déposé un amendement au budget des affaires étrangères réduisant de mille francs le traitement du résident général à Tunis.

Les honneurs du Panthéon

M. Cousset a proposé d'ajouter le nom de Barbès à celui des hommes dont la dépouille mortelle sera transférée au Panthéon.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 29 octobre.

Une demi-heure avant la séance, la salle des Pas-Perdus présente l'aspect le plus calme : pas un député. Une seule commission, celle relative à l'hygiène publique, s'est réunie cette après-midi. Après le court accès de fièvre d'avant-hier, la Chambre va rentrer dans ses tranquilles délibérations sur les questions portées à l'ordre du jour en attendant qu'on s'en aille en congé, jusqu'à jeudi probablement.

Au dehors, des groupes nombreux se forment aux abords du pont de la Concorde, autour de l'Obélisque et sur la terrasse des Tuileries. On attend une délégation de la manifestation contre les bureaux de placement conduite par M. Chiché. La gestuelle a pris des dispositions pour recevoir les délégués dans la salle des Gardes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Question de M. Millevoye

M. Millevoye adresse une question au ministre de l'intérieur au sujet du congrès de Marseille. M. Millevoye s'étonne des paroles prononcées par M. Liebknecht, déclarant dans une ville de France qu'il n'y a pas de patrie française. Les paroles de M. Liebknecht, sous couleur de socialisme et d'internationalisme, sont des excitations à la trahison du drapeau tricolore. Les organisateurs du congrès de Marseille n'ont pas aperçu, sans doute, les véritables intentions des socialistes allemands qui, en réalité, veulent égarer les milliers de socialistes français tout entier pour en diriger à leur gré le mouvement.

RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet répond : Le congrès de Marseille n'a pas eu l'importance qu'on avait voulu lui attribuer. La thèse de M. Liebknecht n'y a d'ailleurs pas rencontré d'adhésion et a soulevé la population de Marseille. De pareilles doctrines sont en effet de véritables appels à la trahison et leurs auteurs feront bien d'en garder l'expression pour leur propre pays. Le gouvernement veillera à ce que de pareils faits ne se reproduisent pas. (Applaudissements.)

Le Travail des Enfants et des Femmes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifié par le Sénat sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels.

Conformément à l'usage, il est donné lecture seulement des articles modifiés par le Sénat.

L'article 2 est adopté sans débat.

Sur l'article 3, M. Dron reprend, sous forme d'amendement, une disposition précédemment adoptée par la Chambre et fixant à dix heures par jour le maximum de travail exigible des enfants au-dessous de dix-huit ans, des filles mineures et des femmes. La durée maxima de dix heures est attribuée par le projet de la commission aux seuls enfants au-dessous de seize ans.

M. Dron invoque la nécessité d'échapper à l'abâtardissement dont le travail exagéré menace la race française.

M. Sibille, rapporteur, reconnaît que le projet présenté n'est pas parfait mais il réagit au point de vue social et progressif considérable. Voilà dix ans que cette réforme est pendante devant les Chambres. L'intérêt des travailleurs exige un vote définitif. Toute nouvelle modification nécessiterait le renvoi au Sénat et l'ajournement peut-être indéfini.

M. Dumay appuie l'amendement.

M. de Mun explique pourquoi il votera le texte de la commission tout en se déclarant partisan de la journée de dix heures. En acceptant le texte du Sénat on aura déjà fait, et non sans peine, un pas en avant : en limitant à onze heures le travail des femmes, il sera impossible désormais de leur faire faire, comme dans certains ateliers de Paris, quarante-sept heures de travail en trois jours.

Le baron Pierard explique qu'il a déposé un amendement tendant à limiter à dix heures la journée de travail, mais il y renonce pour ne pas retarder le vote et il accepte à titre transitoire la réduction admise par le Sénat, sauf à soumettre plus tard à la Chambre une proposition tendant à unifier la limitation des heures de travail pour tous les ouvriers et ouvrières.

M. Belsan fait remarquer que le défaut d'unité actual n'a d'inconvénients que dans les industries du peignage et de la filature. Il votera la loi parce qu'elle constitue un véritable pas en avant en supprimant le travail de nuit pour les femmes.

M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, déclare que le gouvernement partage l'avis du rapporteur. Quels que soient les efforts qu'il n'hésiterait pas de faire au Sénat, la loi ne pourrait aboutir dans cette législature si on la renvoyait au Sénat. Il ne faut pas laisser échapper un résultat certain pour poursuivre un progrès idéal. (Très bien ! Très bien !)

M. de Montaulin explique aussi que, partisan de la journée de dix heures, il votera cependant la loi, faute de mieux, crainte de pire.

M. Malartre se préoccupe de la situation des enfants dont les parents resteront à l'atelier, après que leur journée de dix heures sera finie. Il propose, non dix heures par jour, mais six heures par semaine, qu'on répartirait à onze heures pendant cinq jours et cinq heures le samedi. C'est là, selon lui, le vrai moyen de retenir les familles d'ouvriers dans les campagnes. On se place trop au point de vue du Nord et de Paris. L'orateur, lui aussi, est un ami des ouvriers, et c'est dans leur intérêt qu'il insiste pour son amendement.

L'amendement est repoussé par 356 voix contre 154, sur 510 votants.

L'amendement de M. Malartre n'est pas adopté. Les paragraphes 1^{er} et 2^e de l'article 3 sont adoptés.

M. Souhet, sur le paragraphe 3, développe un amendement tendant à adopter la limitation à dix heures de travail pour les

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
30 octobre

32

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Pas un muscle de son beau visage ne tressaillit, et elle se retourna vers la scène sans la moindre affectation.

Mais elle l'avait vu... Quant au major, comme il ne pouvait, de sa place, apercevoir Chérubin, il conservait une attitude fort calme, et lorgnait la salle en vieillissant de l'Opéra qui retrouvait tout son monde chaque vendredi soir.

Au moment où le rideau se levait, la loge située vis-à-vis de celle de la marquise, et qui était celle d'un étranger de distinction, fut ouverte à M. le vicomte de Cambolh, qui entra le lorgnon dans l'œil, un charmant sourire aux lèvres.

— Tiens, dit le major se penchant vers la marquise, voilà M. de Cambolh.

— En effet, dit la marquise.

— Je crois l'avoir rencontré chez vous...

— Oui, un sculpteur que je vois beaucoup, et qui veut bien me donner quelques leçons de statuaire, l'a présenté chez moi.

La marquise, dont le cœur battait toujours d'une émotion inconnue, était ravie d'échanger quelques mots avec son cavalier dans le seul but de tromper son anxiété.

— Du reste, reprit le major, M. de Cambolh est un homme de bonnes manières, un gentilhomme de la meilleure roche et du meilleur monde.

— C'est un Suédois, m'a-t-on dit ?

— D'origine. Il est né en France. J'ai longtemps servi avec son père. Sa famille a tenu un rang distingué à la cour de Suède.

— Est-il riche ?

— Non, trente ou quarante mille livres de rente au plus ; mais il fera un beau mariage au premier jour. Il est jeune, beau garçon, spirituel... Mais s'interrompit le major, comme toute médaille a son revers, je vous avouerai que le vicomte a, en échange de grandes qualités un caractère irascible et querelleur.

— En vérité ! fit la marquise, qui paraissait écouter le major avec attention, alors qu'en réalité sa pensée était ailleurs.

— A ma connaissance, reprit le major, il s'est battu vingt-cinq ou trente fois. Il est très bon tireur, il apporte sur le terrain un sang-froid terrible, et souvent il a tué son adversaire.

— Quelle horreur ! murmura la marquise.

Et elle se tourna de nouveau vers la scène et parut écouter le premier acte avec beaucoup d'attention.

Mais, en réalité, elle cherchait à se rendre compte de ces battements de cœur précipités qui l'assailaient depuis qu'elle avait entrevu Chérubin.

Cependant elle crut remarquer la lorgnette du vicomte de Cambolh dirigée avec une tenace attention sur la loge voisine de la sienne, c'est-à-dire sur celle de M. Oscar de Vergy.

Et alors les paroles du major Carden la firent tressaillir.

Où le vicomte lorgnait Chérubin d'une façon hostile, et la marquise, à cette pensée, sentait son cœur battre plus précipitamment, ou il y avait une

femmes et les enfants, mais seulement à partir du 1^{er} janvier 1894.

L'amendement n'est pas adopté. Tous les articles et l'ensemble de la loi sont adoptés.

Le travail des Accouchées

L'ordre du jour appelle la délibération sur les propositions : 1^{re} de M. Emile Brousse, 2^e de M. G. Dron, ayant pour but d'interdire le travail industriel aux accouchées, pendant un certain délai et de les indemniser de ce chômage forcé.

La Chambre ordonne la discussion immédiate.

M. Dron, rapporteur, demande à la Chambre de déclarer l'urgence.

M. le ministre du commerce, au nom de son collègue des finances, s'oppose à la déclaration d'urgence. Le projet engage, dans une mesure considérable et qu'on peut évaluer à un nombre élevé de millions, les finances de l'Etat, des communes et des départements.

M. le rapporteur retire sa demande d'urgence.

La Chambre passe à la première délibération.

Sur l'article premier, M. de Mun fait observer qu'il est partisan de l'interdiction proposée, mais il ne faut pas compliquer la question de celle de l'allocation d'une indemnité.

Il ne faut pas habituer les ouvriers et ouvrières à se considérer comme ayant un droit de ce genre vis à vis de l'Etat. L'Etat peut subventionner les sociétés qui viendraient en aide aux ouvriers.

M. Doumer estime que l'interdiction du travail à pour corollaire une indemnité. L'intérêt de l'Etat est d'ailleurs en jeu, puisqu'il s'agit d'augmenter la natalité et de protéger la vie des enfants nouveaux-nés.

M. Armand Després déclare que, selon lui, la Chambre ne peut légiférer sur cette matière. On fera une loi inutile. Ce sont les mœurs qui peuvent seules atteindre le but qu'on se propose. Il faudrait d'ailleurs, si on fait quelque chose, aller plus loin et interdire le travail aux femmes qui nourrissent un enfant.

M. le rapporteur défend la proposition de la commission : il s'agit de généraliser une mesure déjà prise par des comités d'initiative privée pour certaines industries spéciales. La question sera d'ailleurs examinée à fond lors de la seconde lecture.

M. Deniau demande si la loi s'appliquera aux travailleurs agricoles.

M. le rapporteur répond qu'on ne peut les empêcher de travailler, mais des secours leur seront distribués par les maires.

M. le président donne lecture d'un amendement de M. Deniau tendant à comprendre expressément dans la loi les femmes employées aux travaux agricoles. (Mouvements divers).

M. le rapporteur demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est prononcé.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance, qui aura lieu jeudi à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 5.

PLUS DE PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 29 octobre.

Le bruit a couru, ces jours-ci, que le ministre de l'instruction publique, en présence du nombre extraordinaire des demandes de palmes académiques, avait le projet de ne plus faire qu'une seule promotion par an : le 14 Juillet.

Cette nouvelle a naturellement jeté l'émotion dans le clan des postulants.

Nous avons voulu savoir ce qu'il en était et nous nous sommes adressés successivement au cabinet du ministre de l'instruction publique et à la direction des beaux-arts.

C'est sur l'avis du comité des distinctions universitaires que M. Bourgeois a pu, dit-il, l'intention de prendre cette mesure, qui sera applicable aussi bien aux fonctionnaires de l'instruction publique qu'aux personnes étrangères à l'Université.

D'autre part, M. Roujon, directeur des beaux-arts, nous a répondu qu'il ignorait si l'arrêté ministériel était déjà signé par M. Bourgeois, mais qu'il pensait qu'aucune distribution de palmes académiques n'aurait lieu au mois de janvier prochain.

Cela n'empêchera pas, a ajouté M. Roujon en souriant, que les demandes arrivent aussi nombreuses que par le passé, surtout de la province.

Pauvres candidats !

L'AFFAIRE QUIQUERREZ-SEGONZAC

Paris, 29 octobre.

On lit dans le Journal :

Le Paris public hier une information disant que le ministre de la guerre n'attendait pas le résultat de l'enquête au sujet de la mort du lieutenant Quiquerez, pour traduire M. de Segonzac devant le conseil d'enquête.

Nous nous sommes rendus au ministère de la guerre et au ministère de la marine. La nouvelle du *Journal* dénuée de fondement. Le ministre de la guerre n'a présenté rien à voir dans l'instruction Quiquerez-Segonzac, puisqu'il s'en est débarrassé sur la marine.

En second lieu, il ne saurait être question, pour la guerre, de traduire devant le conseil d'enquête M. de Segonzac, une instruction judiciaire étant ouverte. Il faudra d'abord attendre les résultats de cette instruction, qui conduira M. de Segonzac devant le conseil de guerre de Saint-Louis.

Dans le cas où cet officier serait acquitté, c'est alors seulement qu'il appartiendrait au ministère de la guerre de rechercher si la conduite de M. de Segonzac, au cours de sa mission, si les rapports faux qu'il adressa à ses chefs ne constituent pas un manquement à la discipline et ne doivent pas entraîner sa comparution devant un conseil d'enquête.

Mais nous n'en sommes point là. Il conviendrait d'attendre quelques semaines encore avant que l'instruction ouverte au Signal ait fait la lumière sur cette ténébreuse affaire.

PETIT-FILS DE CHRISTOPHE COLOMB

Madrid, 29 octobre.

Aujourd'hui seulement on connaît le véritable motif pour lequel l'arrière-petit-fils de Christophe Colomb, M. Cristoval Colon, âgé de Verragua, n'a pas assisté aux fêtes commémoratives de Huelva.

Le duc, qui passait pour un homme très riche, a été tué il y a quelques mois par un krach financier. Ses créanciers l'ont fait déclarer en faillite, et quelques jours avant l'anniversaire de Colomb, on vendait aux enchères les meubles du dernier descendant du grand navigateur.

Le duc de Verragua, voyant qu'il ne pouvait pas faire aussi bonne figure qu'il avait voulu, a préféré ne pas prendre part aux solennités officielles en l'honneur de son aïeul.

Il s'est retiré dans un petit village où il supporte sa misère avec une fierté toute castillane.

Le duc de Verragua a aujourd'hui cinquante ans ; il y a trois ans, il était ministre des cultes dans le cabinet libéral de M. Sagasta. Le descendant du grand Colomb a consacré des sommes énormes à l'amélioration de l'agriculture en Espagne.

M. DE BISMARCK DÉSARME

Berlin, 29 octobre.

Le prince de Bismarck renonce à la lutte qu'il avait entreprise contre ses successeurs ; il vient de l'annoncer, en des termes qui gèleront sans doute la joie que la nouvelle ne manquera pas de causer, dans les milieux gouvernementaux, à un rédacteur de la *Gazette nationale*, qui est allé l'interviewer à Vaux.

Voici d'ailleurs comment le prince de Bismarck explique les motifs qui l'ont amené à prendre cette résolution :

« La personnalité des ministres actuels, a-t-il dit, est tellement nulle qu'on sent toujours derrière eux celle du monarque. Ils ne sont pas assez forts pour couvrir leur malice. Ce fait, d'après moi, fait courir un réel danger à l'idée monarchique. »

« Se montrer sans cesse devant le public sans être couvert, par des ministres, fut-ce dans un but louable, est toujours dangereux pour un monarque. Plutôt que de contribuer à une pareille catastrophe, je renonce à faire la guerre aux *mannequins* qui sont au pouvoir. »

Le reste de l'interview n'offre, à côté de cette grande nouvelle, qu'un intérêt fort médiocre.

Le prince se borne à se lamenter, comme à l'ordinaire, sur les périls que la politique suivie par M. de Caprivi avec la Russie fait courir à l'Allemagne, et à critiquer à peu près tous les actes du gouvernement en ce qui concerne la situation intérieure de l'empire.

GRAND INCENDIE AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 29 octobre.

Un immense incendie dévore en ce moment les usines du gaz à Milwaukee. Les moyens de secours étant insuffisants, on a dû demander des secours à Chicago, d'où les pompes à vapeur commencent à arriver. On renonce à circonscrire l'incendie.

New-York, 29 octobre.

L'incendie gagne à chaque instant du terrain. Les flammes se propagent avec une terrible rapidité. Les dégâts se chiffrent déjà à plusieurs millions de dollars.

Un vent violent souffle dans la direction des dépôts du chemin de fer de Chicago-Nord-Ouest. Des efforts inouïs sont faits pour préserver ces dépôts, où se trouvent des stocks importants de marchandises, de bestiaux et de grains.

New-York, 29 octobre.

Les dépôts de la ligne de Chicago-Nord-Ouest sont devenus la proie des flammes. L'incendie continue sa marche vers les docks.

New-York, 29 octobre.

Les flammes ont gagné les docks des dépôts de grains et des éleveurs. La maison Smith a déjà pris feu.

Milwaukee, 29 octobre.

L'incendie a détruit tout un quartier de la ville.

Plus de mille personnes sont sans asile. Les dégâts sont évalués à dix millions de dollars.

New-York, 29 octobre.

L'incendie de Milwaukee a causé pour environ 5,800,000 dollars de dégâts, dont environ 2 millions sont couverts par une centaine de compagnies d'assurances.

400 maisons ou magasins ont été brûlés, 30,000 personnes sont sans abri.

Une souscription ouverte en faveur des sinistrés a déjà produit 50,000 dollars.

L'incendie s'est propagé avec une rapidité telle que beaucoup de gens ont été obligés d'abandonner dans leur fuite les objets précieux dans les s'etaient chargés en se sauvant.

Le feu aurait été causé par l'explosion d'un baril d'huile dans l'entrepôt des marchandises : de là, les flammes auraient gagné l'entrepôt d'alcool. L'incendie ne s'est alors arrêté qu'après avoir atteint les rives du lac Michigan.

Pendant que cet incendie se développait, trois autres foyers de moindre importance se déclaraient sur d'autres points de la ville, et comme toutes les pompes étaient alors occupées à combattre le foyer principal, ils prirent facilement d'assez grandes proportions et firent pour plusieurs milliers de dollars de dégâts avant l'arrivée des secours.

Dépêches Diverses

UN JUGE TROUVÉ MORT

Limoges, 29 octobre.

On a trouvé dans une fosse à la Saurière, près de Guéret, le cadavre de M. Bizangeon, juge au tribunal de Saint-Marcellin (Isère), venu pour visiter sa famille habitant Guéret.

On croit à un accident. Le cadavre avait la tête enfoncée dans la vase.

CONDAMNATION A MORT

Bruxelles, 29 octobre.

La cour d'assises vient de condamner à mort Charles Schmitt, né à Paris, reconnu coupable d'avoir asphyxié sa maîtresse pour toucher une prime d'assurance de 40,000 francs qu'elle avait contractée quelques jours auparavant.

Schmitt n'a que 21 ans.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Tarare. — Les effets du vent. — D'après hier, un vent des plus violents s'est abattu sur notre ville et a occasionné des dégâts matériels assez importants. Des branches d'arbres ont été brisées, des arbres arrachés, un nombre considérable de carreaux de vitre ont été projetés sur la voie publique ; les cheminées ont aussi beaucoup eu à souffrir. Dans la campagne, la tourmente a été encore plus violente, notamment sur la route de Paris.

Givors. — Triple arrestation. — M. Rieux, commissaire de police, a fait écrouer hier les nommés Alexandre Masson, 20 ans, né à Besançon ; Louis Demotaz, 18 ans, né à Genève, et Emile Grimaldi, 43 ans.

Grimaldi est un jeune valet, qui, après avoir défilé plusieurs versions, s'est refusé à dire où il était né et d'où il venait.

Vol. — M. Lapeyre, propriétaire, place des Voitures, est venu déposer une plainte

au commissariat au sujet du vol d'une montre en or avec chaîne en or qui lui a été dérobée.

Ce vol a eu lieu sans effraction. Il sera très difficile de retrouver l'auteur de ce méfait, car l'on ne possède aucun indice. La montre est de fabrication très ancienne et la chaîne est en gros mailles.

Importante capture. — M. Debain, agent de police, assisté de MM. Vivien et Paradis, gardes champêtres, ont procédé à une perquisition chez le sieur Louis Raspail, 20 ans, verrier, habitant montée Montagny, à la suite de laquelle Raspail a été immédiatement arrêté.

Cette perquisition a eu lieu sur la plainte de M. Dubreuil, propriétaire. Elle a amené la découverte dans la chambre de Raspail d'une malle et d'un sac de coings et de nêles dérobés à M. Dubreuil.

Raspail, qui était depuis longtemps surveillé, mais sans succès, grâce à son logis à double issue, est l'auteur d'un très grand nombre de vols de fruits. Aussi cette arrestation sera un bienfait pour nos cultivateurs.

Belleville-sur-Saône. — Suicide. — Le nommé Benoît Crozy, habitant Jasseron, âgé d'environ 60 ans a mis fin à ses jours en se pendant à une des poutres de sa chambre. Lorsque M. Cuchera, son voisin, découvrit le cadavre, l'asphyxie était déjà complète.

Diverses versions circulent sur les causes de ce suicide, les uns l'attribuent à l'abus des alcools, d'autres à des ennuis de famille.

Crozy était veuf et père de plusieurs enfants.

AIN

La Valbonne. — Ecole de tir. — La rentrée des officiers, à l'école régionale de tir de la Valbonne, aura lieu le 2 novembre. Pour les sous-officiers, la rentrée est fixée au 1^{er} décembre.

Thil. — Fête. — La fête patronale de Thil aura lieu aujourd'hui et demain.

ISÈRE

Grenoble. — Université. — M. Teyton, maître élémentaire au lycée de Grenoble, est nommé professeur de français à l'école d'agriculture d'Aubusson.

M. Lège, professeur au lycée de Grenoble, est chargé du cours complet de mathématiques spéciales à la Faculté des sciences, en remplacement de M. Goches.

M. Lachmann, professeur à la Faculté de Lyon, est chargé du cours de botanique à la Faculté de Grenoble.

M. Chabert, professeur au lycée de Grenoble, est chargé des conférences sur la langue et la littérature française à la Faculté des lettres, en remplacement de M. Lahionne.

M. Vernier, répétiteur de 2^e ordre au lycée de Grenoble, est nommé répétiteur de 1^{er} ordre.

Postes et télégraphes. — Un bureau télégraphique est créé à Saint-Maurice-en-Trièves.

Une recette simple des postes est autorisée dans la commune de St-Pierre-de-Chandieu.

Nouvelles militaires. — Le bruit a couru dans notre ville qu'il était question de répartir les bataillons du 4^e génie dans divers corps d'armée.

Nous osons croire que cette surprise n'est pas réservée à Grenoble qui a fait des dépenses importantes pour obtenir ce régiment qui était une compensation à l'enlèvement de la musique de l'école d'artillerie.

Ce sont sans doute des ballons d'essai lancés par des villes intéressées ; nous espérons que Grenoble, le boulevard du Sud-Est de la France, conservera le régiment de génie dont elle est fière aussi bien qu'aucune suppression ne sera faite à la cour d'appel.

Ce serait à désespérer et à croire à l'inertie de nos sénateurs et députés.

Gendarmerie. — Hier est parti de Grenoble le commandant de la gendarmerie de l'Isère, M. Bompard, appelé à un poste d'élite par la direction de la gendarmerie des Vosges.

Tout en félicitant cet officier de ce choix, nous regrettons sincèrement son départ.

Entrepreneur des tabacs à Grenoble. — M. Rochas, conseiller général du canton de Vif, est nommé entrepreneur des tabacs à Grenoble, en remplacement de M. Leroy, appelé en qualité de percepteur à Courbevoie.

Procès en diffamation. — M. Ducoin, procureur général à Grenoble, et M. Duval, député de la Savoie, ont intenté au journal le *Petit Savoisien* et à M. Aubry, éditeur à Annecy, un procès en diffamation, qui est venu hier devant le tribunal de Chambéry. L'avocat des prévenus a plaidé l'innocence ; le tribunal s'est néanmoins déclaré compétent ; les prévenus ont déclaré faire défaut et ont interjeté appel.

Il s'agit de la publication d'une brochure intitulée : *La Savoie est-elle française ?* et des extraits de ce volume publiés par le journal.

Facultés. — La rentrée des Facultés aura lieu le samedi 5 novembre, à 2 heures, sous la présidence de M. Bizo, recteur, en séance solennelle.

Foires et marchés du département. — Du 31 octobre au 6 novembre.

31 octobre : Saint-Quentin-sur-Isère. — 2 novembre : Chapareillan, Moirans, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Priest, Vercors. — 3 novembre : Beauvoir-de-Marc, Bourg-d'Oisans, La Sône. — 4 octobre : Aoste, Saint-Paul-d'Izeaux. — 5 : Eyziat-Pinet. — 6 : Sassenage, Valencogne.

Tous les jeudis du mois : Allevard. Tous les samedis du mois : Goncelin.

Marché aux vins. — La Société d'agriculture et de viticulture de Grenoble vient de créer un marché aux vins.

Le bureau de question sera ouvert tous les samedis, place de la Halle, café Lafond, de 2 heures à 5 heures du soir, à partir du 5 novembre. Les membres seuls de la société jouiront de cette prérogative.

Statistique médicale et démographique. — Naissances, 26 ; décès, 23 ; mariages, 13.

Cours de charpente. — Les cours de coupe de charpente auront lieu dans le local du cours Saint-André, groupe B. M. Bruha, professeur. Les intéressés doivent s'adresser à M. Michal, entrepreneur, rue Saint-Joseph, 5, ou à M. Mercier, cafetier, cours Berriat.

Meulan. — Terrible explosion. — Jeudi, dans l'après-midi, une détonation épouvantable mettait en émoi le paisible village de Meulan. Un cultivateur imprudent avait eu la fantaisie de faire sécher de la poudre devant le feu, il a été victime de son imprudence. L'infortuné Michel a été trouvé enseveli sous les débris produits par l'explosion, ne donnant presque plus signe de vie.

Le docteur du Terrail, appelé immédiatement, craint qu'il ne survive pas à ses blessures.

Sa femme et leur enfant, ainsi que la sœur de Michel, qui se trouvaient près du poêle où séchait la poudre ont été moins grièvement atteints.

La Tour-du-Pin. — Obsèques. — Hier matin à 10 heures on lui, à Dolomieu, les obsèques de M. Claude Perrier, négociant, ancien adjoint, conseiller municipal et membre de la délégation cantonale, qui a succombé aux suites d'une longue maladie.

M. Perrier, qui était un de nos notables

industriels, était arrivé à une haute situation commerciale et avait su s'acquiescer l'estime de ses concitoyens. Il était un fervent républicain.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une foule nombreuse venue de tous les points du canton.

Puise cette manifestation unanime adoucir, s'il est possible, la douleur de sa famille si cruellement frappée.

L'Albenc. — Sou des écoles. — A un banquet réunissant plusieurs amis de Grenoble, Saint-Marcellin et l'Albenc, et servi à l'hôtel Buisson, il a été fait une quête au profit du Sou des écoles, qui a produit la somme de 6 fr. 50.

C'est à la suite d'un discours de M. Pellas sur l'« Art de bien vivre », que cette quête en faveur des déshérités de la fortune a eu lieu.

Saint-Marcellin. — Accident. — Hier matin, une fillette de trois ans s'amusa avec un couteau dans la cour de la maison de ses parents, les nommés Jérémie Menéroux, propriétaires à Saint-Sauveur, lorsqu'elle tomba si malheureusement qu'elle se perça l'œil droit.

M. le docteur Dutrait, appelé en toute hâte, l'a fait conduire immédiatement à Lyon, pour y être traitée par un spécialiste.

Polignac. — Incendie. — Hier, vers trois heures du matin, un incendie très violent s'est déclaré dans notre commune et en peu d'instants a réduit en cendres un corps de bâtiment situé au centre du bourg et appartenant à M. Millier, cafetier.

Devant la rapidité du fléau, et en l'absence de pompes et de pompiers qui seraient d'une utilité incontestable dans notre commune, il a été impossible d'apporter le moindre secours aux habitations atteintes.

Si le temps n'avait été calme, tout le bourg aggloméré aurait été la proie des flammes.

Les pertes, évaluées à 15,000 francs, sont couvertes par une assurance.

Vienne. — Ouvriers cordonniers. — La corporation des cordonniers et similaires célébra aujourd'hui sa fête annuelle de Saint-Crépin.

Après une heure, banquet place de l'Hôtel-de-Ville, hôtel Mâtraz ; à 8 heures du soir, grand bal, salle du Théâtre.

Vente à la criée. — L'ouverture de la criée municipale aura lieu le vendredi, sous le hall de la place de Miremont. Les jours de criée seront les dimanche, mercredi et vendredi de chaque semaine, sous la surveillance de l'autorité municipale, pour assurer la qualité des comestibles mis en vente.

Saint-Etienne. — Grand-Théâtre. — Ce soir, dimanche, et mardi, à l'occasion des fêtes de la Toussaint, on donne deux grandes représentations, en matinée et en soirée, du grand succès de l'ambigu : le *Médécine des Folles*, drame nouveau en 12 tableaux, tiré du roman de X. de Montépil.

Escalandre au tribunal. — Le tribunal correctionnel avait à juger, dans son audience d'hier soir, samedi, un jeune soldat de 21 ans, Joseph Paillet, prévenu de vagabondage et de vol à la foire de Firmigny. Comme Paillet est récidiviste, il a été condamné à deux ans de prison et à la rélegation.

En attendant prononcer ce jugement, Paillet a crié d'une voix éclatante, avec un geste de menace à l'adresse de M. le président Rimaud : « Va te faire e... vieille vache. »

Cette grossièreté lui a valu un supplément de deux ans de prison.

L'affaire de Jonzieu. — L'Echo de Lyon a annoncé que le nommé Claudius Play, âgé de 19 ans, cultivateur à Jonzieu, canton de Saint-Germain-Malibaz, avait été arrêté pour avoir, au cours d'une discussion, tiré un coup de fusil sur son grand-père. Il a prétendu que c'était en frappant le sol de son arme que le coup était parti spontanément.

Cette version a été admise par le tribunal correctionnel qui a acquitté le jeune homme.

Volours arrêtés. — Les nommés Lachaud et Cornillon, tous les deux teneurs de porcs, rue de la Providence, 7, ont été arrêtés pour les soins de la direction de l'abattoir, pour avoir prélevé une notable quantité de graisse sur les porcs que leur confiaient les charcutiers.

Conseil des musées. — Dans sa dernière séance, le conseil des musées, réuni sous la présidence de M. Périer, adjoint aux beaux-arts, s'est partagé en sections.

M. Berthou, ancien conseiller municipal socialiste, qui avait apporté au conseil des musées un concours zélé, a été maintenu dans ses fonctions par la nouvelle municipalité ; il assistait à la réunion.

Rive-de-Gier. — Théâtre. — Aujourd'hui dimanche 30 courant, la troupe Marion donnera à 8 heures du soir dans la salle des concerts une représentation du *Nauffrage de la Méduse*, grand drame en cinq actes avec décors analogues.

La soirée sera terminée par la *Fille de l'Épicerie*, opérette en un acte. Pendant les entr'actes un brillant orchestre fera entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Collecte. — Plusieurs vieillards, amis du citoyen François Gaudin, réunis au café Renoulet, ont fait une collecte qui a produit la somme de 6 francs, qui ont été versés entre les mains de la famille de leur ami.

Accident. — Hier matin, vers 11 h. 1/2, le nommé Pierre Soucheon, âgé de 63 ans, propriétaire à Saint-Martin-en-Haut, avait remis son cheval chez M. Achaintre, aubergiste, rue de Lyon. A la sortie de l'écurie l'animal furieux, s'emballa et Soucheon, qui le tenait par la bride, fut renversé sur le sol, la voiture lui effleura la tête ne lui faisant heureusement qu'une légère blessure à la joue gauche.

Le cheval, qui poursuivait sa course, a été arrêté place Saint-Jean par M. Michel Perchet, voiturier.

DROME

Valence. — Tentative de vol à Menglon.

Arrestation. — Le parquet de Die a ordonné l'arrestation de l'individu dont nous parlions hier.

C'est un nommé Florentin Combel, âgé de 62 ans, domicilié à Reconnéau.

Vol audacieux. — Hier, entre midi et demi et une heure du matin, un vol a été commis au préjudice de M^{lle} Bourette, mercière, rue Emile Augier.

Lorsque M^{lle} Bourette est rentrée à son magasin après avoir dîné, elle a constaté qu'une somme de 100 francs contenue dans le tiroir de son comptoir, avait disparu.

Or, un individu était venu à midi et demi faire quelques achats montant à 1 fr. 25 ; les soupçons se sont naturellement portés sur lui.

Une enquête est ouverte.

Accident. — Mme Armand, demeurant rue Poirée, 43, qui s'est blessée grièvement à la cheville du pied droit, en marchant sur un morceau de verre, a été admise d'urgence à l'hospice, par ordre de M. le docteur Clavier.

Utilité innovation. — M

tion atmosphérique est toujours mauvaise. Pression à Brest, 747; Nice, 764.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps doux, nuageux, pluie.

Dans sa dernière séance et après entente avec la chambre syndicale de la fabrique de soieries, la chambre de commerce de Lyon a, par une délibération adressée à M. le ministre du commerce, émis un avis favorable à l'arrangement franco-suisse.

La Société lyonnaise d'escrime a repris, hier, dans la salle de la rue Mulet, la série de ses intéressantes séances du vendredi. Nombre de bonnes lames de notre ville avaient répondu à l'appel adressé par l'aimable président, M. Feys.

Un nouvel hôtel : On parle beaucoup de la construction dans le quartier Perrache, par une société, d'un hôtel de voyageurs, qui serait installé dans des conditions de luxe et de confort inconnues dans notre ville.

Ce serait une façon d'hôtel terminus, et si nos renseignements sont exacts, on voudrait inaugurer à l'occasion de la prochaine exposition lyonnaise.

Tous les Lyonnais se souviennent de M^{lle} Constance Subra qui, sous la direction Marck fit les débuts des habitués des Célestins et avait obtenu de nombreux succès au théâtre du Parc, à Bruxelles.

M^{lle} Constance Subra vient de mourir subitement. Elle assistait, la veille, à une représentation du Théâtre-Molière, à Bruxelles.

Elle souffrait depuis quelque temps d'une maladie nerveuse, mais rien ne faisait prévoir une fin si brusque.

Extrait d'une lettre adressée hier par M. Escalé à un de nos amis : « D'ici une douzaine de jours, je pourrai partir pour Lyon ».

Nous espérons donc pouvoir entendre notre nouveau ténor dans quinze jours ou trois semaines au plus tard.

Le Salut public annonce qu'un groupe d'entrepreneurs vient de se rendre acquéreur d'un lot fort important d'immeubles de la rue Neuve, dans la partie située entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue de la République.

Ce groupe se proposerait de refaire notamment le côté des numéros impairs de la rue Neuve, en y construisant des maisons de premier ordre.

« La valence ! la belle valence ! » Et voici revenir le temps des oranges.

L'orange était, il y a quarante ans environ, un fruit de luxe. Aujourd'hui, elle est tombée dans le vulgaire.

Voulez-vous avoir une idée de la consommation qu'on en fait ? Il en est vendu par an en France trente à trente-cinq millions de kilogrammes.

REUNION A LA GUILLOTIERE

Le comité révolutionnaire du III^e arrondissement, à grand renfort d'affiches, avait convoqué les socialistes à une réunion publique donnée pour protester contre la décision arbitraire rendue par M. Loubet, au sujet des événements de Carmaux.

Peu de personnes, deux cents à peine, ont répondu à l'appel; aussi la réunion a-t-elle été assez terne et ennuyeuse.

Les citoyens Amadon, Bonard, Clausse, Lacroix, Delmorès et Farjat ont, en termes assez courts, critiqué la sentence rendue par M. Loubet et invité les grévistes de Carmaux à ne pas reprendre le travail si tous les ouvriers, même ceux condamnés, n'étaient pas repris par la direction des mines.

Deux propositions, la première invitant le citoyen Bonard à se rendre à Carmaux pour représenter les socialistes lyonnais à la seconde, tendant à quêter, le lendemain dimanche, à l'entrée des cimetières, au bénéfice des mineurs ont été adoptées puis la réunion s'est séparée à 10 heures 1/2, après avoir voté un ordre du jour de sympathie aux grévistes de Carmaux.

LA SEMAINE THEATRALE

Un accident arrivé à M. Bertnay et qui, depuis dimanche dernier, l'oblige à garder la chambre, l'a empêché d'assister à la représentation de Coquelin au Casino, à la reprise de Robert, à celle des Fourchambault et à la première de la Plantation Thomassin, — et le met, à son vif regret, dans l'impossibilité de donner aujourd'hui sa « Semaine théâtrale ».

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 29 octobre, 304^e jour de l'année. Pleine lune le 4; Dernier quartier le 11. Soleil : lever, 6 h. 46; coucher, 4 h. 41.

A l'asile de Bron. — La préfecture a été avisée hier matin, à neuf heures, par M. Toudou, directeur de l'asile de Bron, qu'un aliéné, le nommé G..., qui s'était évadé dans la journée, avait été réintégré le soir même.

Cet incident, survenant après tant d'autres de même nature se passe de commentaires.

Série de vols. — M^{me} Rennevier s'est aperçue hier matin, à onze heures, que la porte de sa cave avait été fracturée.

Elle constata que les voleurs avaient vidé un tonneau contenant 30 litres de vin.

Deux gardiens de la paix en tournée qui de la Pêcherie ont remarqué que la porte du kiosque des tramways de Néville était ouverte.

Les cambrioleurs ont fracturé le tiroir de la caisse et une malle qui avait été déposée la veille, mais ils n'ont rien trouvé à leur convenance.

La même nuit, M. Dupont, concierge, rue du Bât-d'Argent, 23, entendant du bruit près de sa chambre se leva pour savoir d'où cela provenait.

A la vue du concierge deux individus descendirent en toute hâte l'escalier et avant que le concierge n'ait eu le temps de les reconnaître, prirent la fuite.

Ces deux individus étaient deux cambrioleurs qui avaient essayé de faire sauter la porte de l'appartement de M. Chassaing, tireur d'or. On retrouva entre la paille et la porte un coin en bois et deux cailloux qui devaient servir à la chose.

Pour clore la série, mentionnons le vol commis dans l'entrepôt de M. Perrin, marchand de fromages, rue Molière, 6. Les cambrioleurs, après avoir fracturé la porte d'entrée, ont « forcé » la serrure d'un tiroir qui contenait 30 francs.

La journée ou plutôt la nuit d'hier a été chargée, on le voit. Espérons qu'une surveillance sérieuse de la police aura raison des dévaliseurs de caves et d'appartements.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, à 6 heures, chez M. Gonnert, rue de Crillon, 71, au troisième étage. C'est en garnissant une lampe à pétrole que M^{me} Gonnert avait laissé tomber sur le plancher que le feu s'est déclaré.

Grâce au sang-froid d'un voisin qui a jeté des cendres sur les lattes en feu, l'incendie n'a fait que peu de dégâts.

La pompe à vapeur du Dépôt et la pompe à bras de la rue Curvier n'ont pas eu à fonctionner.

A dix heures du soir, un incendie était signalé à Vaise. Le feu s'était déclaré dans une maison, sorte de hangar situé rue des Docks, 16 et appartenant à M. Chaze, habitant la Croix-Rousse. Le vent violent faisait craindre pour les maisons voisines, mais l'attaque du feu a été si bien faite qu'une heure plus tard tout danger avait disparu.

A la première alarme, les pompes des usines Gillet, Bonnet-Spazin, des moulins Vachon, manoeuvrées par les ouvriers, celles des postes des pompiers de Vaise et de Serin avaient été amenées sur les lieux.

Les dégâts sont évalués à 1,200 francs environ.

Hyménée. — On est féroce à la Croix-Rousse, que l'on en juge plutôt : M. X..., un honorable épicière du boulevard, convoitait hier en secondes noces.

M. X..., qui, quoique ayant franchi le cap de la cinquantaine, est encore très vert, était l'objet de la part des voisins d'un charivari monstrueux.

Les gardiens avaient une première fois dispersé le rassemblement, mais une heure plus tard le bruit recommença, au point qu'une dame X... fut amenée au poste.

Elle tirait d'un sein des sons dont l'harmonie troublait pas trop le sommeil des voisins.

Les tripots. — M. Brault, commissaire de police de service à la Permanence, a écorché, la nuit dernière, les nomades François Gracia, néo-néant, Emmanuel Alos, débitant, couru, Charlemagne, 4, et Emmanuel Saut, garçon de cuisine, qui des Célestins, 2, tous trois sujets espagnols.

Ces individus, en compagnie de quelques amis, avaient organisé chez M. R... boucher, rue de la Gerbe, une partie de « bourre », puis quelques-uns d'entre eux étant déçus, une dispute s'éleva bientôt.

La police dut intervenir, car au cours de la bagarre, Gracia avait menacé le boucher d'un revolver; de son côté, Alos lui portait un violent coup de canne à la tête, et enfin, Saut, qui ne voulait pas rester en arrière, avait brisé des objets mobiliers.

Un propriétaire sans-gêne. — M. Jean-Marie Boudet, cassier de M. C..., habitant rue des Bains en garni chez M. C..., qui la nuit dernière, à une heure, celui-ci, qui était ivre, entra chez son locataire, dormait à poings fermés et se mit à le frapper à coups de poing.

Boudet se sauva en criant au secours; les voisins lui prêtèrent assistance pour le vêtir d'abord et ensuite expulser son propriétaire, contre lequel une contravention a été dressée.

Escroquerie. — Depuis quelques semaines M. Polu, commissaire de police, reçoit plusieurs plaintes de boulangers du quartier, qui étaient victimes d'une habile voleuse.

Elle se présentait chez ces commerçants et demandait du pain au nom de clients qu'elle savait se servir chez eux. C'est ainsi qu'elle a pu faire de nombreuses dupes. C's dernières apprendront avec plaisir l'arrestation de cette femme, qui s'appelle Rosalie F..., 45 ans, journalière, rue de la Poulaille, 4.

Chute. — M. Louis Devaux, 49 ans, maçon, rue Moncey, 16, employé dans une maison en construction de la rue de Jarente, est tombé, hier après-midi, d'une hauteur de cinq mètres.

La victime de cet accident, qui portait au sommet de la tête une large blessure, a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Son état n'est pas en danger.

Objets trouvés. — Un gardien de la paix, M. Richard, qui était de repos hier, a trouvé dans le logement de M. Germain, un sac de dame, contenant un chronomètre d'une grande valeur, une montre ou pour dame, divers objets et enfin quelques reconnaissances du Mont-de-Piété, représentant une forte somme.

La Française de Lyon (Société de gymnastique et de tir). — Les sociétaires sont priés d'assister aux funérailles de M. Chapurlat, membre honoraire.

Réunion au domicile mortuaire, rue de la Poulaille, 4, ce matin, à 10 h. 3/4. Tenue d'hiver.

Cours de sténographie Duployé. — Aujourd'hui, à 8 heures précises, l'ouverture du cours commercial de l'Union sténographique lyonnaise, au siège, 12, rue de la Préfecture.

A 10 heures, ouverture des cours élémentaires dans les institutions : Fayolle, 23, rue de Condé; Marcon, 8, rue des Ecoles; Michel, 31, rue Masséna.

La plus grande exactitude est recommandée aux personnes qui désirent suivre ces cours publics.

Ouvriers imprimeurs lithographes. — La chambre syndicale des ouvriers imprimeurs lithographes informe tous ses membres du décès de M^{me} veuve Wurm, et les invite à assister à ses funérailles qui auront lieu le 31 courant, à 10 h. 3/4. Le convoi se réunira au domicile mortuaire, rue de la Part-Dieu, 33.

Casino des Arts. — Ce soir, à 8 heures, grand spectacle avec les concours de la troupe : Tom-Aldow, Electric-clown; les Schmidt (adieux); Yacké-Kandall; les duettistes Gasp. Marneva, Bruny, Angèle Renard, M^{lle} Isidre, Henry, Ferand, Bourgeois, Bassy, Léon, etc.

A deux heures, grande matinée à prix réduits. Le spectacle de jour sera terminé par un joyeux vaudeville, Charbonnier est maître chez lui.

Les enfants accompagnés de leurs parents sont admis gratuitement, les militaires peinent déplacés.

Au premier jour: Caddy et ses tireurs américains.

Scala-Bouffes. — Aujourd'hui, spectacle-concert de premier ordre avec toutes les attractions. Les frères Forest, Stiv-Hall, imitation Can-Hill, M^{me} Canon, le couple Chavat et Girier, Amélie, Edgar, Michellette, etc., etc., le Diable au corps, opérette à grand spectacle, qui a obtenu, hier, un éclatant succès.

Théâtre-Guignol (direction André, rue Bugeaud, 136). — Aujourd'hui, deux représentations: matinée enfantine à 3 heures, ombres chinoises, duos, scènes comiques; grande tombola gratuite offerte par M^{me} André, à sept heures et demie, représentation variée, terminée par une parodie; succès des Nains vivants.

A l'étude, la Lune rousse.

Eden-Concert, 51, chemin de Baraban. — Ce soir, à 7 heures, grand concert avec les concours des principaux artistes des concerts de Paris et de Lyon.

Seul, le grand débit, tout en garantissant la fraîcheur des produits, permet de

vendre bon marché... (ce n'est pas difficile à comprendre). — Achez donc vos médicaments à la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, où la vente ne chôme jamais.

Préfecture du Rhône. — Un concours sera ouvert au mois de janvier 1893 pour le surarmement dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de 24 ans au 1^{er} janvier 1893; une dispense d'âge pourra être toutefois accordée, dans certains cas, aux jeunes gens qui auront effectué leur service militaire.

Le registre d'inscription des candidats sera clos le 31 décembre 1892. Les demandes formées après cette date n'auront d'effet que pour le concours de 1894.

VIENT DE PARAITRE. — Le deuxième numéro de la Revue bi-mensuelle des tirages financiers contenant la liste des numéros sortis aux derniers tirages des valeurs suivantes: Ville de Lyon, Bons de l'exposition et Bons de Panama. En vente dans les principaux kiosques et aux bureaux du journal; Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort. Prix du numéro: 10 centimes. Prix de l'abonnement: 2 francs par an.

Une Mode nouvelle. — Au moment où la plupart des villégiatures ont quitté leurs campagnes pour retrouver en ville avec la mauvaise saison les plaisirs d'hiver, nous sommes heureux de rappeler aux nombreux personnes qui donnent des soirées ou des réunions diverses que la meilleure boisson, pendant ce temps brumeux et froid, est sans contredit celle que nous envoie le Japon.

Le Thé. — Dans beaucoup de familles déjà l'habitude a été prise de se réunir à cinq heures et de prendre le thé. Cette mode, venue, comme tant d'autres d'ailleurs, de nos voisins d'outre-Manche, qui s'y connaissent bien, a déjà été suivie l'an dernier et le sera plus encore cet hiver, mais il faut avant tout une marque de thé de première qualité et nous pouvons recommander tout spécialement le Thé des Mandarins, qui se trouve dans toutes les bonnes épiceries.

Huiles de fole de morue toujours fraîches et pures. Grand débit. — Importation directe. — Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Bien longue est la liste des spécialités que l'on préconise chaque jour contre les névralgies et la migraine, mais aucune n'arrive à approcher du succès que depuis vingt ans obtiennent les Dragées des RR. FF.

Premières. — M^{lle} Boissier et Fournier, dragées, 6, rue Poulaille, Lyon. Envoi franco contre 3 fr. en timbres-poste. Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

FÊTES ET REUNIONS D'AUJOURD'HUI. — Volontaires Croix-Roussiens. — Distribution des prix aux lauréats des cours, à 1 heure 1/2, au cirque Rancy, sous la présidence de M. Bérard, député du Rhône.

Syndicat des chausseurs de Lyon. — Banquet suivi d'une soirée, à 2 heures, dans les salons de la Brasserie du Parc, près de la gare de Genève.

Fédération du bâtiment. — Réunion générale à 2 heures 1/2, à la Bourse du travail, cours Morand, 39.

Société des combattants de 1870-71. — Réunion générale à midi et demi, cours Lafayette, 145, brasserie de l'Horloge.

Folies-Gauloises, rue de l'Archevêque, 31, angle de la rue Paul-Bert. — Bal de 6 à 11 heures. Brillant orchestre.

Union artistique. — Grande soirée de famille, à 8 heures 1/2, Le Passé de Nicheite, vaudeville en un acte. A 9 heures 1/2, grand bal.

Dernière Heure. — Carmaux, 29 octobre. Le comité de la grève va faire placer des affiches, demain matin, annonçant une deuxième distribution de secours à partir de mercredi.

Les ouvriers qui auraient négligé de se faire inscrire lors de la première distribution, pourront le faire lundi et mardi. Les mineurs non syndiqués toucheront le même secours que leurs camarades syndiqués. Il n'y a pas de réunion ce soir. Le calme est absolu.

Les Anglais au Lagos. — Lagos, 29 octobre. Dans une réunion tenue à Abéokouta, leur capitale, les chefs d'Egbas qui, comme on le sait, résident dans le voisinage d'Abomey, ont cédé à la pression du gouverneur anglais et ont annoncé que la liberté du commerce dans leur pays serait complète et que les routes commerciales avec l'intérieur seraient ouvertes aux Anglais.

Le service des marchandises entre Lagos et Abéokouta commencera lundi par la voie du fleuve. On sait qu'Abéokouta n'est pas éloignée d'Abomey.

LA SANTÉ A MARSEILLE. — Marseille, 29 octobre. Aujourd'hui 30 décès, dont aucun suspect.

PETITE BOURSE DU SOIR. — Paris, 29 Octobre 1892

3 0/0. 98 95
Rendement. 2 1/2
Turc. 21 70
Extérieure. 63 95
Egypte 6 0/0. 501 22
Egypte 3 1/2. 92 1/2
Banque. 9 3/4
Ottoman. 425
Russie cons. 439 37
Orient. 95
Rio-Tinto. 392 50

Priorité ot. 426 87
Robinson. 25 17
Portugais. 25 17
Tabacs. 399 37
Lots. 93 75
Lots Turcs. 93 75
Banque ot. 425
Alpines. 425
De Beers. 439 37
Hongrois. 95
Douanes. 95

Soutenue

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société des anciens hussards. — Les cotisations sont reçues tous les dimanches chez M. Jamin, trésorier, boulevard des Brotteaux, 50 et au siège, café Bunion, le premier samedi de chaque mois, de 8 heures à 10 heures du soir.

GYMNASTIQUE ET TIR. — Touristes lyonnais. — Lundi 31, punch d'adieu offert aux sociétaires appelés sous les drapeaux.

Réunion en tenue, à huit heures du soir, brasserie Rink, cours du Midi, 12.

Tribune Ouvrière. — Coupeurs-tailleurs. — La chambre syndicale des coupeurs-tailleurs de Lyon, après avoir entendu les explications d'un de ses membres, le citoyen Bastien, approuve dans l'affaire de la maison Vincent, sa conduite correcte et invite la corporation des coupeurs-tailleurs à ne tenir aucun compte de la mise à l'index de la maison Vincent, imposée par quelques coupeurs non syndiqués.

Offre d'Emploi. — On demande une apprentie couturière. S'adresser 101, grande rue de la Guillotière, à la mercerie.

Demandes d'Emplois. — Une dame de 45 ans, au courant du ménage, demande un emploi dans une famille, femme de chambre, cuisinière, etc.

S'adresser rue Palais-Grillet, 18, chez M. Batisse.

Ouvrière couturière demande des journées bourgeoises. S'adresser, rue de Sully, 90, au 2^e.

Une dame de 50 ans désire place chez un monsieur seul. S'adresser quai de Retz, 18, au concierge. Bonnes références.

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI. — Grand-Théâtre. — A 8 heures, Les Dragons de Villars, opéra comique en trois actes, musique d'Alfred Maillart.

Le spectacle sera terminé par Le Sourd, opéra comique en trois actes, de MM. Lemen et Langlé, musique d'Adolphe Adam.

Lundi 31 courant, Lakmé, opéra comique en trois actes, de MM. Gondinet et Gille, musique de Léo Delibes.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche 30 octobre, deux grandes représentations.

Matinée à 1 heure et demie, Le Courrier de Lyon, grand drame en 5 actes et 7 tableaux.

Le soir à 7 heures et demie, Marie-Jeanne, drame en 5 actes et 6 tableaux. Le spectacle sera terminé par Le Docteur Jojo, comédie en 3 actes.

Musique du 9^e régiment d'infanterie. — Programme d'aujourd'hui, de 4 à 5 heures : La Croix d'honneur, Bouillon. — Mireille, ouverture. Gounod. — Espana, valse. Waldteufel. — Les Huguenots, fantaisie, Meyerbeer. — Les Caquets, polka pour petite clarinette, Pivet.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions variées. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Cabaret artistique du Chat Noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, chansons, vaudevilles et poèmes à début de la soirée par Bailly, Lavalier et Stroff, Ombres parisiennes par O'Né-Nat, avec accompagnement par Désorloux.

Théâtre Guignol, passage de l'Argue. — Tous les soirs, Mignon, parodie, et les Tribulations de Duroquet.

Nouveau Guignol, dans la salle des concerts, café Daumalle, place des Célestins. Tous les soirs, spectacles variés suivis d'une parodie d'opéra.

Dimanches et fêtes, matinées enfantines à 2 heures.

Théâtre Guignol, rue Bugeaud, 136. — Tous les samedis et dimanches, à sept heures et demie, grande représentation, succès de M. et M^{me} André dans leurs duos comiques.

Spectacles variés et nouveaux. Entrée libre. Dimanches et fêtes, à trois heures, matinée enfantine. Entrée : 15 cent.

Concert National, cours Gambetta, 25 (ancienne brasserie Corrompu). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Brasserie française. — Tous les soirs, représentation du Nouveau Guignol, terminée par La Juive, parodie nouvelle par D. Ventin.

Dimanche, à 3 heures, matinée de famille.

Folies-Bergère. — Tous les dimanches patinage avec orchestre, de 2 à 6 heures. Soirée dansante à 7 heures et demie.

Tous les jours, patinage de 1 à 5 heures. Les jeudis, jeudis, séances de patinage de 8 à 11 heures avec orchestre. Entrée 4 franc.

Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Le Guide indispensable DU BON JARDINIER indique d'une façon claire et précise les semis et plantations à faire à chaque mois ainsi que la culture simplifiée du Champignon comestible et de l'Asperge, il est annexé à une splendide catalogue (in-4^e) chromolithographié, en 8 couleurs et illustré de plus de 180 gravures noires; il désigne les meilleures variétés à cultiver de Pommes de terre de grandes et petites cultures, de Fraises à gros fruits et des quatre saisons, de graines potagères et de graines de fleurs vivaces, annuelles, bi annuelles et de serre.

Il contient, en outre, une liste de graines de prairies et de pelouses, leur mode de végétation, la nature du sol qu'elles exigent ainsi que la quantité à semer par hectare.

La description des plus belles variétés de Roses, de Chrysanthèmes japonais et américains, Dahlias à fleurs de Cactus, à fleurs doubles et simples, Eucharis, Bourdins, Bullets remontrants et flamands, Camélias, Pivoines et autres plantes vivaces figurent sur cette publication qui est indispensable à toutes personnes possédant un jardin.

Envoi franco contre 75 centimes en timbres-poste; adresser Aux Petits Docks, 42, rue Confort, Lyon.

Anticor Breland Montchat-Lyon (méd. arg.) 1 f. 25 ch. m². de ch. et coiff.

A FAÇON. — Chapeaux et Capotes, Bonnets et Coiffures, deuil, etc. Parures p^{re} Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

Rue de la République, 81, au fond de la 1^{re} cour, à gauche, au 4^e.

LA LOTERIE

AU PROFIT DES PETITES FILLES ABANDONNÉES

Est réellement une bonne œuvre. Aussi grand nombre de personnes l'ont comprise, et, en ce moment, il ne reste qu'une petite quantité de billets.

Rappelons que dans cette loterie il y a une très grande quantité de lots de réelle valeur, qui sont remboursables en espèces au gré du gagnant.

TIRAGE TRÈS PROCHAIN

Prix du Billet : UN FRANO

Vente en gros : Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, et à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, LYON.

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés).

CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, LYON.

Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr.

Miel prophylactique Duchesne au tanin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

Rue Centrale (Toute la partie comprise entre les rues Grenette et Tupin)

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

— Tu as peut-être raison. Dans tous les cas, tu es plus sage que moi, qui ne suis pas de sang-froid. Allons savoir ce que Charles a fait et ce qu'il dit.

L'abbé Sintelé était tout simplement à l'hôtel du Cheval-Blanc, où il avait retenu un appartement complet pour lui et Raymond, afin d'être à portée des avocats, des conseils, surtout de Madeleine, tant le temps que durerait cette triste affaire et lorsque leur présence à l'un ou à l'autre serait utile à Saint-Justin.

Mauvezin, où Raymond était d'abord descendu, était, en effet, trop loin pour pouvoir aller plusieurs fois par jour de cette propriété à la villa et vice versa.

Le jeune docteur commença par raconter tout ce qu'il avait fait et leur échec relatif à la lettre chargée.

Mais il ne dissimula pas à son frère sa conviction profonde que la femme cachée sous le grand chapeau et auquel Bertaux avait parlé n'était pas, ne pouvait pas être Mme de Mondragon.

— C'est possible, dit l'abbé, absolument comme l'avait dit André, mais le facteur croit et affirme que c'est elle. Loin d'être bon pour notre cause, ce témoignage est tout ce qu'il y a de plus mauvais.

Ta conviction ne sert à rien, elle est même un danger si tu en parles sans preuves.

Alors Bascou exposa son idée d'aller voir Donatien cette nuit même à Magalas.

— J'irai avec lui, déclara Raymond, qui paraissait avoir une idée qu'il ne disait pas.

C'est inutile, affirma Charles. Tu le gêneras, ou bien tu empêcheras Donatien de parler en l'intimidant, ou bien encore tu feras quelque éclat qui perdra tout.

Viens plutôt avec moi, ce soir. Il sera plus convenable que je ne sorte seul, et j'ai à faire une visite qui me retiendra peut-être tard dehors.

— Peut-on savoir où ?

— Je n'ai point de secret ni pour toi, ni pour André. Je t'avais dit ce matin que je demandais conseil sur le choix d'un avocat pour Madeleine. Il m'en a été indiqué deux, M. Mathieu Lescat... — Le plus honnête homme du pays, interrompit Bascou, et à coup sûr le plus éloquent. Seulement une apparence de bouledogue et un caractère à peu près insouciant.

— Je m'en suis aperçu, dit tristement l'abbé.

Je suis allé chez lui immédiatement. Il m'a très mal reçu; non seulement il n'a pas la foi, mais il croit Madeleine coupable.

— Je n'ai jamais plaidé contre ma conscience, Monsieur l'abbé. m'a-t-il dit dès mes premiers mots, et l'affaire de votre cousin ne me va pas.

— Au moins, examinez le dossier...

— C'est inutile, j'ai dit contre elle quelques mots amers, j'ai eu tort, je le reconnais, mais ils sont dits.

Si après cela je me chargeais de sa défense on croirait que de très riches honoraires m'ont décidé, je ne puis admettre cela.

Et rien n'a pu le faire varier d'une ligne!

— Le buter! s'écria Raymond.

— Non, le malheureux!... interrompit Bascou. Au début de sa vie, il a été trahi, puis abandonné par sa femme, qu'il adorait. Elle s'est enfuie. On croit qu'elle est morte sans qu'il ait voulu ni la revoir, ni lui pardonner.

Depuis, toute femme est pour lui un monstre, capable de toutes les abominations. Plus elle est belle, plus il s'acharne après elle.

— Si j'avais su cela, je ne me fusse pas présenté chez lui.

— A qui vas-tu t'adresser alors ?

— On m'en a indiqué un autre, me le recommandant aussi chaleureusement. Maître Lescat étant plus âgé, je m'étais, pour cette seule raison, présenté chez lui le premier.

— Et vous nommez cet autre ?

— Pierre Aubry.

— Oh! l'excellent choix, s'écria Bascou, étreint d'une émotion bien en dehors de son caractère; en voilà un qui défendra Mme Madeleine, et qui croira à son innocence, et qui la sauvera!

— Il a donc du talent ?

— Un immense talent. Et une modestie, et une science...

Et une nature si droite, si loyale, si sympathique à tous! Il n'a pas un ennemi dans le pays.

— Alors il ne fait pas de politique ?

— A coup sûr non.

— C'est donc le seul de son métier en France!

— Il dit qu'il n'en fera jamais, malgré les vives sollicitations de ses amis qui lui prédisent le succès; il a toujours refusé parce qu'il ne veut ni mentir, ni s'abaisser à certaines compromissions.

— C'est très beau, dit Charles heureux. Je commence à me consoler d'avoir été mal reçu par l'autre.

Dinons vite, j'ai rendez-vous avec lui à huit heures et demie, dans son cabinet.

Comme la demie de huit heures, en effet, sonnait à la petite église de Saint-Michel, Raymond et son frère s'arrêtaient devant une maison de modeste apparence, entourée d'un vaste jardin.

Un vieux domestique à cheveux blancs vint leur ouvrir.

— Venez, dit-il, monsieur vous attend.

On leur fit traverser un corridor au rez-de-chaussée pour atteindre l'escalier qu'on voyait au fond; et comme il faisait très chaud, toutes les portes donnant sur ce corridor étaient ouvertes.

L'une, était celle de la salle à manger largement éclairée par une lampe élevée dans une suspension.

On avait desservi le repas, et le couvert était enlevé, avait été remplacé par un tapis très modeste.

Autour de la table qu'il recouvrait

étaient assises trois femmes et deux fillettes.

Tout le monde travaillait, les enfants jouaient avec un livre d'images.

Il y avait d'abord une vieille dame aux cheveux blancs, qui avait avec maître Aubry une très grande ressemblance, c'était sa mère; puis une jeune personne très belle au visage grave et doux, c'était la femme de l'avocat et la mère des bébés qu'elle couvait de temps en temps d'un regard jaloux.

Enfin, une cousine, orpheline et recueillie par la charité de la famille.

Tout cela, avec des bas à raccommoder, du linge à confectonner, des broderies à faire, pour les enfants respirait une paix profonde, très douce.

L'abbé et Raymond ayant levé les yeux machinalement, rencontrèrent les regards de la famille fixés sur eux; il leur sembla qu'une immense sympathie animait ces étrangers à leur égard.

Bouleversés, ils saluèrent profondément.

Les trois femmes spontanément se levèrent et s'inclinèrent pendant qu'ils passaient.

En haut, dans son cabinet, d'une simplicité monacale, surtout meublé par une immense bibliothèque qui en tapissait les murs du plancher au plafond, maître Aubry les attendait.

C'était un homme de trente-six ans environ, très brun, aux grands yeux ouverts, à la mâchoire légèrement avancée, et dont la physionomie, le regard surtout, décelaient une très vive intelligence et une grande énergie.

Il plut à l'abbé sur-le-champ.

Alors, avec sa douceur exquise, et sa

clarté à nulle autre pareille, Charles exposa toute l'affaire.

— Tout ce qui sera possible, je le ferai, répondit maître Aubry. Je vous remercie de m'avoir choisi. Je connais de vue et de réputation la marquise de Cyprières, je suis très fier de la défendre.

— Elle est innocente! s'écria Raymond bouleversé par cet accueil très simple.

— J'en suis persuadé, fit l'avocat. Elle est la fille de trop braves gens pour qu'il en soit autrement. D'ailleurs, je crois à la vertu et au dévouement des femmes.

Avec un sourire attendri, comme s'il avait devant les yeux le doux tableau de la table de famille où sa mère et sa femme l'attendaient, en bas, il ajouta :

— Je suis payé pour cela.

Deux heures ils discutèrent le pour et le contre de l'affaire.

Raymond voulait accuser hautement Mme de Mondragon, et demander une contre-instruction dans ce sens.

— Ce serait une folie, au moins pour le quart d'heure, objecta le futur défenseur de Madeleine. Vous avez une conviction, vous n'avez pas une preuve. Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir si vous ne voulez pas amener le pays tout entier contre nous, et faire perdre à votre cousin tout le bénéfice des sympathies qu'elle peut inspirer.

— Alors, d'après vous, Maître que pouvons-nous tenter? demanda l'abbé Sintelé auquel l'avocat inspirait déjà une confiance illimitée.

(A suivre.)

CAOUTCHOUC

Vêtements Imperméables

T. GONTARD
dépositaire des
Usines Rattier
de Paris.
Spéc. d'Articles
pour Usines
Laboratoires
Gr. Assortiment
d'Art. divers
en Caoutchouc
Gutta-percha
et Ebonite
Chaussettes
Linge américain

47, Rue Victor-Hugo, Lyon
Téléphone interurbain

PAIN DE GLUTEN

à 1 f. le 1/2 kilo. — GUY
11, rue St-Dominique, Lyon

D' DUCHARME

LYON, 3, cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies
urinaires et contagieuses. Ul-
cères. Électricité. — Traite par
correspondance. — Cabinet de
9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

M^{me} CLAUDIA

somnambule
Renseign. et tous
les événements
destinés, recher-
ches, procès, ma-
ladies, commerce,
etc. Cartes, lignes
main, magie, magu., sugges-
tions.
Lyon, rue Centrale, 4, au 3^{me}
Traite par correspondance

Grande Brasserie-Restaurant Paure

A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN)

Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour et nuit. — Cave spéciale de grands crus.

BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES
Soupers froids, Sortie de Théâtre, Galantine, Choucroute, Jambon, Saucisses, Cervelas, Sandwichs au Jambon de Strasbourg, Soupe au Fromage.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE — OUVERT JUSQU'À TROIS HEURES DU MATIN

PHARMACIE

Beau quartier, belle installation

A CÉDER DE SUITE
à très bon prix

Écrire : Pharmacie Centrale de Lyon

AUX TOILES DE VOIRON

32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32

Mise en vente d'une grande quantité de Coupons
et restants de Fournitures

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Torchons pour cuisine, largeur 70 cent., le mètre... 0.30
Toile de Voiron d.-blanche, larg. 80 c., le m. 0.55, et 0.65
Toile pour arap, Voiron rousse, 100 de largeur, le mètre 0.65, 0.75, 0.85, et... 0.95
Toile supérieure Voiron, 2 m. 40 de large, lessivée, le mètre à... 2.75
Calicot cretonne pour chemises, valeur 1 fr. 30 le mètre, à 0.65.
Rare occasion pour Cafés, Restaurants, Hôtels et Logeurs.
Quantité de Linges dépareillés, tels que Serviettes, Nappes
Coupons de Toilerie de toutes sortes, dans les différentes
longueurs et largeurs.
Quantité de Couvertures de laine et de coton défranchies.
Un lot de Coupons de flanelle de toutes nuances, pour
chemises, robes et gilets, depuis 0.65 le mètre.
Tous les Coupons sont marqués en chiffres connus et à
prix fixes.
Cette vente durera tous les jours de la semaine.

NICE ROSE

Donne au teint un éclat d'ÉTERNELLE JEUNESSE!!
Veloutine et Savon exquis ch. parisi. (Lait : Fl. 5 fr. et 1.50)
Fl. d'essai, c. 1.60. Dépôt g., Boulevard et Bertrand, 16, Parc-Royal, Paris.

Maison de Convalescence

Mme Barthélemy, à Mon-
plaisir, place de l'Église. —
Soins aux personnes âgées ou
malades. — Prend des pen-
sionnaires en viager.

REANTURE de Bas, coussins

Lafayette, 134
Coton noir et couleurs, 0.70 c.
Blanc 0.60 c. Laine 0.20 c. en
plus.

LECTEURS! N'achetez pas vos Vêtements

avant d'avoir visité

LE TAILLEUR PAUVRE

Le seul pouvant vous donner un superbe
habillement complet ou un pardessus
en drap cheviotte noire et bleue ou nou-
veau, garanti pure laine, sur mesure,
livré en 48 heures, à...

AU TAILLEUR PAUVRE

66, cours de la Liberté et 27, r. Basse-du-Port-au-Bois
Annexe et Ateliers : 2, rue Mortier

MALADIES SECRÈTES

L'Injection du D^r MÉRY guérit toujours

Prix : 2 fr.

PHARMACIE : BOULEVARD DES BROTTAUX, 20

LE MEILLEUR

EST LE

THÉ DES MANDARINS

DÉPÔTS A LYON

VERZIER, pl. Carnot, 10. COLOMB, c. Morand, 32. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.
GRANGE, rue Servient, 4. ESPARVIER, 41, r. St-Jean. DUSSERT, c. Lafayette, 14.
VARLOT, rue Romarin, 3. G. MILLE, r. d'Algérie, 22. VEUVE MUNET, place de la
SALLOT, rue Mollière, 45. VERSET, q. de Bondy, 17. Boule, 1.
DEVAUX, rue Gentil, 42. JULIARD, rue du Mar- ché-de-Vaise, 4.
ROUSSET, rue Archers, 4. VITTON, 72. GUILLET, 66, g.-r. Caluire.
ALLEX, c. de la Liberté, 63. PRIMPIED, pl. Cr.-R., 6.
A Ste-Foy-le-Lyon : VASSEL, et 65, rue des Macchabées, à Lyon.
A Villeurbanne : PAVAN, place des Maites-Nacques, 20.
A La Demi-Lune : CHEVALIER, 3, rue du Pont d'Alai.
A Oullins : JULIARD, 26, Grande rue d'Oullins.
A Monplaisir : A. ROUX (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65.
A Neuville-sur-Saône : COZIN, place Voltaire.
A Charbonnière : Mme veuve DEUFFREDI, place de la Gare.
A St-Etienne : ESSERTEL, 11, pl. Fourneyron; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33.
A Grenoble : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lyocé; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Cleres et rue Barnave.
A Mâcon : LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche.
A Bourg : Lucien GARÇON, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.
A Trévoux : MAZURI, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône : VERNIAUD (Epicerie Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville.
A Allevard-Bains : Jean REY (Epicerie Parisienne).

Vente en gros : PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER

6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Bière Française 0.25 Vin du Beaujolais Déjeuners et Dîners à 2.50
Grand Book Toutes les consommations sont de MARQUE
Service à la Carte — Salons au premier — Éclairage électrique

Plage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition

A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON GOMPEL & C^{ie}

LYON — 11 et 13, Rue Dubois, 11 et 13 — LYON

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE VENTE A CRÉDIT

La seule garantissant toutes ses marchandises, quoique vendant 20 et
25 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison similaire.

A l'occasion des FÊTES DE LA TOUSSAINT

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES DE MARCHANDISES DE TOUTES ESPÈCES

GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR DAMES ET FILLETES, MODES-JERSEY

Jaquette haute nouveauté, drap cheviotte diagonale, création de la
maison, occasion exceptionnelle, à... 16 50
Mante cheviotte neigeuse, pure laine, empiècement, collierette décou-
pée, toutes nuances, à... 29 »
La même, avec pèlerine, article soigné... 35 »

CONFECTIONS POUR HOMMES, CADETS ET ENFANTS. — CHAPELIERIE. — CRAVATES

La Maison a toujours en Rayon un choix important en Confections, à tous les
prix et de toutes nuances

Complet Veston depuis... 23 75

Complet sur mesure en 24 heures, jusqu'à 150 fr.

Pardessus — Pèlerines — Mac-Farlane — Caoutchouc, etc., etc.

NOUVEAUTÉS pour robes, toutes nuances, carreaux et rayures, depuis 0 75

CORDONNERIE GARANTIE

Bottes drap claquées, vache vernie, 1^{er} choix, fourrées agneau, à... 12 75Bottes drap claquées, chevreau, 1^{er} choix, fourrées agneau... 11 95

Bottines grand cambre, cousues main, extra fort... 17 75

Napolitains, chaussures de travail, extra fort, à... 13 75

PARAPLUIE silésienne, 1^{er} choix, depuis... 3 75

PARAPLUIE garantie 3 ans, monture Paragon, fabr. de la maison... 25 »

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE DE LA SAISON D'HIVER 1892-1893

BOURSE DE LYON

Du 29 Octobre 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	98 92	3 % Français	779 37
4 % Français	100 00	4 % Français	100 00
5 % Français	100 00	5 % Français	100 00
6 % Français	100 00	6 % Français	100 00
7 % Français	100 00	7 % Français	100 00
8 % Français	100 00	8 % Français	100 00
9 % Français	100 00	9 % Français	100 00
10 % Français	100 00	10 % Français	100 00
11 % Français	100 00	11 % Français	100 00
12 % Français	100 00	12 % Français	100 00
13 % Français	100 00	13 % Français	100 00
14 % Français	100 00	14 % Français	100 00
15 % Français	100 00	15 % Français	100 00
16 % Français	100 00	16 % Français	100 00
17 % Français	100 00	17 % Français	100 00
18 % Français	100 00	18 % Français	100 00
19 % Français	100 00	19 % Français	100 00
20 % Français	100 00	20 % Français	100 00

OBLIGATIONS

Ville de Lyon	110	Ville de Lyon	377
Ville de Paris	100	Ville de Paris	100
Ville de Marseille	100	Ville de Marseille	100
Ville de Bordeaux	100	Ville de Bordeaux	100
Ville de Nantes	100	Ville de Nantes	100
Ville de Rouen	100	Ville de Rouen	100
Ville de Lille	100	Ville de Lille	100
Ville de Strasbourg	100	Ville de Strasbourg	100
Ville de Metz	100	Ville de Metz	100
Ville de Clermont	100	Ville de Clermont	100
Ville de Dijon	100	Ville de Dijon	100
Ville de Orléans	100	Ville de Orléans	100
Ville de Reims	100	Ville de Reims	100
Ville de Caen	100	Ville de Caen	100
Ville de La Rochelle	100	Ville de La Rochelle	100
Ville de Nîmes	100	Ville de Nîmes	100
Ville de Montpellier	100	Ville de Montpellier	100
Ville de Toulouse	100	Ville de Toulouse	100
Ville de Pau	100	Ville de Pau	100
Ville de Bayonne	100	Ville de Bayonne	100
Ville de Biarritz	100	Ville de Biarritz	100
Ville de St-Jean-de-Luz	100	Ville de St-Jean-de-Luz	100
Ville de Hendaye	100	Ville de Hendaye	100
Ville de Bayona	100	Ville de Bayona	100
Ville de San-Sebastien	100	Ville de San-Sebastien	100
Ville de Pampelune	100	Ville de Pampelune	100
Ville de Logrono	100	Ville de Logrono	100
Ville de Tudela	100	Ville de Tudela	100
Ville de Saragosse	100	Ville de Saragosse	100
Ville de Valence	100	Ville de Valence	100
Ville de Cordoue	100	Ville de Cordoue	100
Ville de Séville	100	Ville de Séville	100
Ville de Grenade	100	Ville de Grenade	100
Ville de Malaga	100	Ville de Malaga	100
Ville de Cadix	100	Ville de Cadix	100
Ville de Huelva	100	Ville de Huelva	100
Ville de Sivile	100	Ville de Sivile	100
Ville de Ceuta	100	Ville de Ceuta	100
Ville de Melilla	100	Ville de Melilla	100
Ville de Tanger	100	Ville de Tanger	100
Ville de Algeciras	100	Ville de Algeciras	100
Ville de Gibraltar	100	Ville de Gibraltar	100
Ville de Ceuta	100	Ville de Ceuta	100
Ville de Melilla	100	Ville de Melilla	100
Ville de Tanger	100	Ville de Tanger	100
Ville de Algeciras	100	Ville de Algeciras	100
Ville de Gibraltar	100	Ville de Gibraltar	100

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (Fournisseur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses. Prix : 12 francs.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Octobre 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

COMPTANT	HIER	AUJOUR	HAUSSE	BAISSE
3 0/0 amortiss.	98 90	98 92	0.02	
4 1/2 1883	106 05	106 10	0.05	

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS
98 90	3 0/0 Français	98 90	98 92
106 10	4 1/2 1883	106 10	106 10
92 02	3 0/0 Italien	92 02	92 02
93 55	3 0/0 Espagne	93 55	93 55
25 60	Portugais	25 60	25 60
66	Russe Orient	65 40	65 30
140 25	Belle Egypte	140 40	140 40
3985	Banque de France	3987	3997
1111	Crédit Foncier	1110	1108
215	Banque d'Algérie	215	215
780	Crédit Lyonnais	777	778
590	Banque Ottomane	590	590
78	Banque d'Amérique	78	78
154	Mobilier Espagnol	154	155
621	Autrichiens	621	621
118	Saragosse	118	118